



Municipalité de Saint-Sylvestre

423-B, rue Principale
St-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

urbanisme@st-sylvestre.org

Téléphone : 418-596-2384 poste 3 / Télécopieur : 418-596-2375

Avis public

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 15, rue Maguire (lot #5 198 804)

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sylvestre qui se tiendra le lundi **1^{er} février 2021, à 19h30**, à huis clos et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire d'une hauteur de plus de 5 mètres, ainsi que d'une élévation supérieure à la hauteur moyenne du bâtiment principal. Le tout en relation avec les articles 1.7.71 et 7.2.5 du règlement 05-97 sur le zonage.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du *Ministre de la Santé et des services sociaux* en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil municipal, est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu **du 18 janvier 2021 au 1^{er} février 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (voir formulaire ci-bas) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à St-Sylvestre, le 18 janvier 2021

Marie-Lyne Rousseau

Directrice générale et secrétaire-trésorière
De la Municipalité de Saint-Sylvestre
Le 18 janvier 2021



Municipalité de Saint-Sylvestre

423-B, rue Principale
St-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

urbanisme@st-sylvestre.org

Téléphone : 418-596-2384 poste 3 / Télécopieur : 418-596-2375

DM-15 rue Maguire

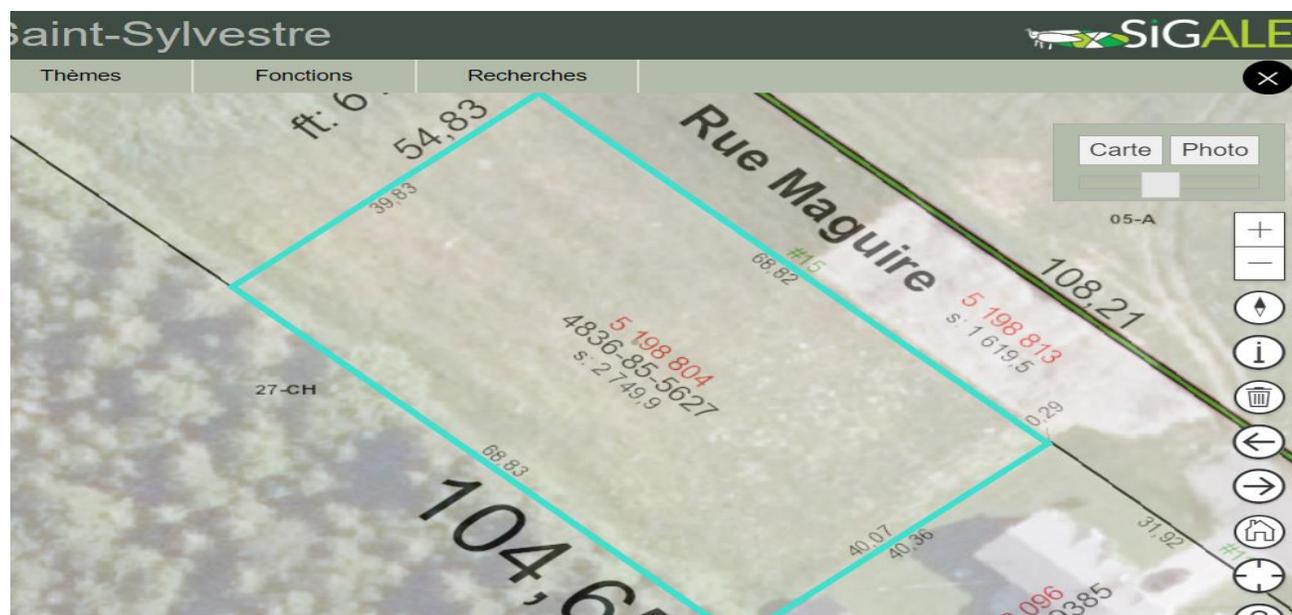
Informations pour analyse :

Dispositions réglementaires :

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Hauteur d'un bâtiment complémentaire de moins de 80 m ²	5 mètres	6.70 mètres	1.70 mètres
Hauteur d'un bâtiment complémentaire versus le bâtiment principal	La moitié de la hauteur du toit de la résidence Ici : 4,83 mètres	6.70 mètres	1.87 mètres

Autres informations :

- Le terrain est en forte pente
- La résidence sera implantée dans la section haute du terrain
- Le garage sera implanté dans la section basse du terrain
- **La hauteur totale du garage est inférieure à celle de la résidence de 6 pouces**





Municipalité de Saint-Sylvestre

423-B, rue Principale
St-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

urbanisme@st-sylvestre.org

Téléphone : 418-596-2384 poste 3 / Télécopieur : 418-596-2375

Commentaires en lien avec une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel

En lien avec la directive du *Gouvernement du Québec*, liée à la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant; **au plus tard à 9h la journée même de la séance du conseil municipal à laquelle ce dernier statuera sur la demande.**

Adresse visée ou # de lot de la demande

(Se référer à l'avis public)

Date de la séance du conseil municipal à laquelle ce dernier statuera sur la demande

<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
JJ		MM		AAAA

Votre identification

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postale : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Commentaires ou questions

Vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal

Transmettre par courrier au 423-B rue Principale, St-Sylvestre, Québec G0S3C0

ou par courriel à urbanisme@st-sylvestre.org